

TARIFS VIE EDUCATIVE ET JEUNESSE
TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES SERVICES PERISCOLAIRES
 Tarifs T.T.C. applicables à partir du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024

Les tarifs des accueils périscolaires sont déterminés en fonction du Quotient CAF ou MSA des familles.

QUOTIENT PLANCHER : 400

QUOTIENT PLAFOND : 1200

ACCUEILS PERISCOLAIRES	FORMULES ET TARIFS		
	Formules:	Tarif plancher	Tarif plafond
Accueil du matin	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,00116	0,46 €	1,39 €
	Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)		0,93 €
Accueil du soir	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,00231	0,92 €	2,77 €
	Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)		1,85 €
	Accueil du soir non réservé		5,00 €
Accueil du soir pour PAI	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,00184	0,74 €	2,21 €
	Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)		1,47 €
Aide aux devoirs	Tarifs plancher et plafond sans taux d'effort	2,04 €	3,64 €
	Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)		2,84 €

Les tarifs de la restauration scolaire sont calculés par le service Education, et prennent en compte les revenus mensuels nets imposables du foyer, les prestations familiales, les pensions alimentaires versées ou à déduire.

QUOTIENT PLANCHER : 400

QUOTIENT PLAFOND : 1100

RESTAURATION SCOLAIRE	QUOTIENTS FAMILIAUX	FORMULES ET TARIFS	
Repas	Inf ou égal à 400	Tarif plancher	0,98 €
	De 401 jusqu'à 600	QFX0,64/200-0,30	de 0,98€ à 1,62€
	De 601 jusqu'à 800	QFX0,57/200-0,09	de 1,62€ à 2,19€
	De 801 jusqu'à 1000	QFX0,81/200-1,05	de 2,19€ à 3,00€
	De 1001 jusqu'à 1100	QFX0,70/100-4,00	de 3,00€ à 3,70€
	Sup à 1100 et extérieurs	Tarif plafond	3,70 €
	Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)		2,19 €
Repas non réservé maternelle			5,18 €
Repas non réservé élémentaire			5,42 €
Repas PAI	Inf ou égal à 400	Tarif plancher	0,51 €
	De 401 jusqu'à 600	QFX0,24/200+0,03	de 0,51€ à 0,75€
	De 601 jusqu'à 800	QFX0,23/200+0,06	de 0,75€ à 0,98€
	De 801 jusqu'à 1000	QFX0,18/200+0,26	de 0,98€ à 1,16€
	De 1001 jusqu'à 1100	QFX0,28/100-1,64	de 1,16€ à 1,44€
	Sup à 1100 et extérieurs	Tarif plafond	1,44 €
	Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)		0,98 €
Repas adultes servis dans les écoles (facturés par le prestataire dans le cadre de la DSP) :			
Personnel municipal affecté dans les écoles			3,70€ TTC
Enseignants, Personnel Inspection Académique, Parents d'élèves			5,43€ TTC

Cas dérogatoires de familles extérieures pouvant bénéficier des tarifs communaux:

- . Les familles dont les enfants sont scolarisés en dispositif U.L.I.S. à l'école Gambetta.
- . Les familles en garde alternée quand l'un des parents est domicilié sur la commune et que l'enfant est inscrit dans une école de la commune.

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 3-12 ANS
Tarifs T.T.C. applicables à partir du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024

Les tarifs des A.L.S.H. sont déterminés en fonction du Quotient CAF ou MSA des familles.

QUOTIENT PLANCHER : 300

QUOTIENT PLAFOND : 1200

A.L.S.H. 3-12 ans Mercredi et vacances	FORMULES ET TARIFS		
	Formules:	Tarif plancher	Tarif plafond
Pour les familles résidant sur La Teste de Buch et les familles extérieures			
1/2 Journée avec repas	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,008336	2,50	10,00
Journée avec repas	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,015	4,50	18,00
1/2 Journée pour PAI	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,007	2,10	8,40
Journée pour PAI	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,012	3,60	14,40
1/2 Journée pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil si les revenus des parents biologiques sont inconnus			7,50
Journée pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil si les revenus des parents biologiques sont inconnus			13,50
1/2 Journée pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil si les revenus des parents biologiques sont inconnus et déclaré en PAI alimentaire			6,30
Journée pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil si les revenus des parents biologiques sont inconnus et déclaré en PAI alimentaire			10,80

TARIFS DU SECTEUR JEUNES "L'ENTREPOT(E)S" 11-17 ANS

Tarifs T.T.C. applicables à partir du 1er octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2024

Les tarifs de l'Entrepot(e)s sont déterminés en fonction du Quotient CAF ou MSA des familles.

QUOTIENT PLANCHER : 500

QUOTIENT PLAFOND : 1200

	FORMULES ET TARIFS	
	Tranches	Tarif
Pour les familles résidant sur La Teste de Buch et les familles extérieures		
Adhésion annuelle	Quotient CAF de 0 à 500	3,00 €
	Quotient CAF de 501 à 900	6,00 €
	Quotient CAF de 901 à 1200 et plus	9,00 €
Participation aux activités payantes	Quelque soit le Quotient Familial	30% du coût
Participation aux séjours	Quotient CAF de 0 à 500	15% du coût
	Quotient CAF de 501 à 900	20% du coût
	Quotient CAF de 901 à 1200 et plus	30% du coût
Petits articles de restauration		
Boissons:		
Cocktail (sans alcool)		2,00 €
Jus de fruits		1,00 €
Sirop		0,50 €
Alimentation rapide "snack":		
1 portion salée		2,50 €
1 portion sucrée		2,50 €
Formule: 1 jus de fruits ou sirop, 1 portion salée, 1 portion sucrée		5,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20230627-DEL2023_06_280-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Affichage : 30/06/2023

Le Maire de La Teste de Buch
 Patrick DAVET